

Image not found or type unknown



Détournement d'argent par une conseillère financière

Par **julie13**, le **06/05/2008** à **20:15**

Bonjour,
La conseillère financière de ma grand-mère a volé la quasi totalité de son argent (80000 euros) par retraits.
La banque a reconnu les faits et s'est engagée à la rembourser mais depuis 8 mois, ma grand-mère n'a toujours rien eu et vit chaque mois sous le seuil de pauvreté.
Quels sont ses recours? A combien s'élèvent les dommages et intérêts qu'elle peut obtenir pour le préjudice subi? Comment peut elle obliger la banque à la rembourser dans les plus brefs délais?
Je vous remercie pour votre réponse.
Cordialement,
Julie